	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 juillet 2022</b>	<b>N° 2022-398</b>

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet  
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet  
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet  
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet  
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet  
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet  
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet  
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet  
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet  
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet  
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet  
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet  
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 7 juillet 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2022-398</b>

---

## Cotisation et subvention d'équipement à Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour 2022 - Décision - Autorisation

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### 1. Contexte

Bordeaux Métropole est membre du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités depuis sa création en 2018. Le Syndicat s'étend sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et regroupe 26 Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) membres : la Région, 2 Syndicats mixtes de transport (Pays basque Adour et Pau Béarn Pyrénées) et 23 Intercommunalités (dont la Métropole).

Il a pour mission la coordination des mobilités via 3 compétences principales :

- Coordonner les services de transports de voyageurs organisés par ses membres,
- Mettre en place un système d'information multimodale pour les voyageurs,
- Développer une tarification coordonnée pour offrir des titres de transports uniques ou unifiés.

Ainsi, le Syndicat vise notamment à mettre en place un système de mobilité intégrée, dit Modalis, afin de simplifier l'accès à la mobilité, en ciblant en priorité les transports publics (TER, cars interurbains, réseaux urbains) ainsi que les nouvelles mobilités et modes actifs (covoiturage, vélo, etc). Ce système englobe des fonctions d'information (recherche d'itinéraires, calcul tarifaire) et de vente de services de mobilité, aux formats numériques et physiques. Ce système sera compatible avec le système développé par la Métropole via le réseau TBM.

Les autres projets portés par le Syndicat concernant plus particulièrement la Métropole sont la coordination des études des volets gares et cars express du RER métropolitain ou la coordination des projets de voies réservées aux cars et au covoiturage sur autoroutes.

Le comité syndical du 14 mars 2022 a adopté de nouveaux statuts pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités, apportant les évolutions suivantes :

- la possibilité d'exercer, à la place des membres qui le souhaiteraient, des compétences optionnelles (organiser des services de mobilité et assurer la réalisation et la gestion d'équipements et d'infrastructures de transport ; porter la planification, le suivi et l'évolution de politiques de mobilité).

- la possibilité pour les Communautés de communes ayant pris la compétence mobilité et pour les Départements d'adhérer au Syndicat. Les Communautés de communes non AOM pourront participer aux échanges à titre consultatif, comme aujourd'hui.
- **une augmentation de la cotisation annuelle des membres de NAM, ainsi que la création d'une subvention d'équipement, afin de répondre aux développements des activités.**

En effet, le volume d'activités du Syndicat augmente sensiblement afin de mettre en place un système de mobilité intégré et de répondre aux nombreux besoins des territoires. Ainsi, pour 2022, le budget prévisionnel du Syndicat est de 8,1M€ (4,6M€ en fonctionnement et 3,5M€ en investissement), ce qui représente un triplement par rapport au budget 2021 (2,3M€). Les principaux postes de dépenses sont liés à la mise en place des outils de la mobilité intégrée Modalis, aux études à mener, au projet billettique (qui ne concerne pas la Métropole, celle-ci ayant son propre système billettique) et aux charges de personnel.

## 2. Evolution de la cotisation

En lien avec le développement des missions du Syndicat, il est prévu que la cotisation de l'ensemble des membres augmente pour financer les dépenses de fonctionnement liées à la mobilité intégrée, aux nouvelles études à mener (sur les cars express, avec les études des corridors Bordeaux-Blaye, Ceinture Ouest et Médoc prévues en 2022, le Schéma multimodal sur l'articulation des réseaux de transport lancé en 2022, des études sur le covoiturage prévues en 2022, la tarification multimodale pour améliorer la coordination des offres, les gares avec le lancement d'études sur les hubs de mobilité prévu en 2022...) et au recrutement de personnels supplémentaires pour les missions liées à la coordination des offres, la tarification, la gestion des données, la billettique notamment.

Ces missions portées par le Syndicat permettent d'apporter une réponse aux enjeux portés par la Métropole au titre du Schéma des mobilités, notamment sur son volet car express, et au titre des coopérations territoriales en cours avec les territoires girondins.

Au total, les cotisations des AOM membres représentent un montant prévisionnel de 2,3M€ pour 2022 (contre 1,7M€ en 2021), et permettront de financer une partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat (les autres recettes de fonctionnement étant liées notamment à un résultat de fonctionnement reporté).

**Ainsi, il est proposé que la cotisation de la Métropole passe de 100k€ (montant annuel depuis 2018) à 200k€ en 2022**, soit 9% du total des cotisations des membres du Syndicat. La Métropole resterait ainsi le second contributeur à NAM, derrière la Région (cotisation prévisionnelle pour 2022 : 1,15M€) et devant le Syndicat Pays basque Adour (cotisation prévisionnelle pour 2022 : 80k€).

Pour les années suivantes, la Métropole souhaite que sa cotisation soit définie en fonction de l'évolution des besoins liés aux missions du Syndicat.

## 3. Création d'une subvention d'équipement

Outre l'évolution de la cotisation, les nouveaux statuts du Syndicat prévoient la création d'une subvention d'équipement visant à financer les équipements liés au projet de mobilité intégrée Modalis.

En effet, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a engagé un marché de développement, mise en œuvre, exécution et maintenance du système Modalis, portant sur le développement d'un MaaS (Mobility as a Service, regroupant les services numériques liés à la mobilité, notamment calculateur d'itinéraires), de la billettique (plateforme logicielle et équipements) et du M-Ticket (tickets numériques).

Ces différents outils et services Modalis pourront compléter les outils de la Métropole et seront bien entendu compatibles avec ceux développés dans le cadre du réseau TBM pour favoriser l'interopérabilité et la multimodalité pour les usagers.

Le coût prévisionnel du marché s'élève à 2,575M€ TTC. Les membres du Syndicat sont appelés à verser une subvention sur 2022-2024 pour contribuer au développement des outils liés à Modalis.

Ainsi, il est prévu que Bordeaux Métropole verse **une subvention d'équipement d'un montant annuel de 15 750€** de 2022 à 2024, soit 47 250€ (soit 1,8% du coût total), conformément à la trajectoire financière des subventions d'équipements prévue par les statuts du Syndicat, ce qui fera de la Métropole le deuxième contributeur à l'opération, derrière la Région (qui versera 404 000€ au total) et devant le Syndicat Pays basque Adour (qui versera 33 075€).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-194 du 27 avril 2018 relative à la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, actant notamment l'adhésion de la Métropole,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

**VU** la délibération du Comité syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités n°2022-007 du 14 mars 2022 adoptant les nouveaux statuts du Syndicat,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt du développement des missions du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités afin d'améliorer la coordination des systèmes de mobilité et développer le report modal de la voiture vers les transports en commun, nouvelles mobilités et modes actifs, et d'augmenter pour ce faire les ressources dont il dispose,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser de porter la cotisation de Bordeaux Métropole à Nouvelle-Aquitaine Mobilités, jusque-là de 100 000€ par an, à 200 000€ en 2022.

**Article 2** : d'attribuer une subvention d'équipement au Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités d'un montant total de 47 250 € et d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondant à la subvention d'équipement visant la conception et la mise en œuvre du système de mobilité intégrée « Modalis ».

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice en cours :

- au chapitre 65, article 6561 pour la cotisation ;
- au chapitre 204, article 2324 pour la subvention d'équipement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,  Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	